



FSU 40

Stage ouvert aux syndiqué.es et non-syndiqué.es

Vendredi 2 décembre 2022

AESH: un vrai métier!

Un vrai statut!

Temps partiels imposés

Rémunération indécente

Retards de paiement

Exercice sur plusieurs établissements

Modifications d'emploi du temps

Elections professionnelles



**Contre les
PIAL**

**Contre la
précarité!**



Le SNES-FSU, pour agir ensemble

Du 1er au 8 décembre, je vote FSU

Demande à formuler AVANT le 1er novembre

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom - Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Madame la Rectrice,

Sous couvert de

(NOM et fonction du ou de la Chef-fe d'Etablissement ou de service)

Le 2022

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé

Le vendredi 2 décembre 2022 pour participer à un stage de formation syndicale « AESH »

Ce stage se déroulera de 9h00 à 16h00

à MONT DE MARSAN

Il est organisé par la FSU des Landes, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la listes des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1995 publié au J.O.R.F du 10 février 1995).

A..... le

Signature :

Le stage syndical : un droit pour toutes et tous

Chaque AESH, syndiqué-e ou non, dispose d'un capital de **12 jours** par an pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

L'absence est de droit à condition de formuler la demande **1 mois avant** la date du stage. (cf modèle ci-derrière).

Le programme

Matin :

AESH : des emplois pérennes ?

Circulaires nationales et académiques.

Bilan de la rentrée 2022.

Repas

Après-midi :

Calendrier des actions.

École inclusive et PIAL : objectifs vs réalité

Revendications à porter collectivement.

Comment participer ?

Demander l'autorisation d'absence avant le 1er novembre

S'inscrire par mail à la FSU des Landes:
snes40@bordeaux.snes.edu ou snu40@snuipp.fr

Du 1er au 8 décembre, je vote FSU